



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2020 A 18 H 30 A LA MAIRIE

Mairie de Puy Sanières

L'an deux mil vingt, le seize septembre, le Conseil Municipal de la commune de Puy Sanières, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la Présidence de Bruno Paris, Maire de la commune.

Présents : ARNOUX Frédéric, BELLINE Thierry, BRUNNER Pascal, GROSJEAN-BRUNNER Agnès, LAGIER Gabriel, LINARES Thibault, MARAVAL Michel, PARIS Bruno (pouvoir de Arnaud Delphin), PROST Michel, SOUSSEING Francelise.

Excusés, absents : DELPHIN Arnaud (pouvoir à Bruno Paris)

Secrétaire de séance : BRUNNER Pascal

Nombre de votants : 11

Ordre du jour :

- 1) Approbation compte-rendu du conseil municipal du 10 juillet 2020
- 2) Point sur les travaux en cours
- 3) Station épuration du Pibou
- 4) Election du délégué titulaire et du délégué suppléant au SyME05
- 5) Recours administratif de M. Bistiaux
- 6) Demande CUB : Chadenas Centre Equestre
- 7) Vente parcelle ZL 142 au Pibou. Division parcellaire
- 8) Balisage de sentiers en forêt par M. Michel Paris. Demande officialisation à la Communauté de Communes
- 9) Congrès des Maires du 24.25 et 26 novembre 2020
- 10) Adhésion CAUE
- 11) Création syndicat mixte du bassin versant de la Haute Durance
- 12) Questions diverses

Bruno Paris, Maire, demande au conseil municipal s'il accepte de modifier l'ordre du jour afin de permettre à M. Michel Paris d'exposer le point 8 en début de séance. Le Conseil Municipal accepte cette modification.

Balisage de sentiers en forêt par M. Michel Paris. Demande officialisation à la Communauté de Communes

Michel Paris fait part au conseil de son projet de balisage de deux sentiers de randonnée situés sur la commune pour lesquels il a déjà fait des repérages. Ayant suivi une formation il œuvre maintenant pour la fédération française de randonnées pédestres. Ces deux sentiers pourraient être officialisés au niveau de la communauté de communes de Serre-Ponçon, ayant la compétence.

Frédéric Arnoux pense qu'il est impératif de s'assurer que les sentiers relèvent bien du domaine public, sinon il faudra contacter les propriétaires.

Le conseil municipal est favorable à ce dossier, remercie vivement Michel Paris pour son implication et le travail déjà accompli et décide de charger M. Michel Prost de faire le recensement des propriétaires et d'accompagner Michel Paris sur ce projet avec l'aide d'un technicien de la communauté de communes

Approbation compte-rendu du 10 juillet 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

Point sur les travaux

- Entrée des Bouteils : Une buse a été mise en place pour l'accès au futur parking. Un drainage a été fait le long de la route. Une visite sur site sera programmée pour les aménagements à prévoir en tenant compte des impératifs hivernaux (déneigement).
- Le broyage de végétaux a été fait en bord de route à Chadenas afin de faciliter la circulation (bus etc Qui desservent les centres de vacances)
- Cabane du berger : Michel Prost fait un point des travaux qui ont été effectués (mise en place barrière pour protéger des troupeaux et élargissement de la terrasse)
- Travaux extension mairie : réunion de chantier tous les mercredis après-midi. Les travaux avancent dans les délais. Ceux du cimetière et de l'entrée sud du Pibou sont programmés dans les jours qui viennent.
- Stations d'épuration des Bouteils : les travaux ont commencé, il va être mis en place une arrivée d'eau potable qui va suivre l'ancien réseau d'assainissement. Il conviendra de drainer le chemin qui desservira la nouvelle station par l'entreprise Tavan. Réunions de chantier tous les vendredi matin à 9 heures.
- Four des Bouteils : il est fermé au public et mis à disposition de l'entreprise chargée des travaux des deux stations d'épuration (pour réunions et intendance des ouvriers en cas de mauvais temps).

Station d'épuration du Pibou : l'étude des travaux va démarrer dans les prochains jours.

Election du délégué titulaire et du délégué suppléant au SyME05

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée

DELEGUE TITULAIRE

Se porte candidat : Frédéric ARNOUX

Nombre de votants 11
Suffrages exprimés 11
Nombre de voix pour 11

Frédéric ARNOUX est élu délégué titulaire

DELEGUE SUPPLEANT

Se porte candidat : Michel PROST

Nombre de votants 11
Suffrages exprimés 11
Nombre de voix pour 11

Michel PROST est élu délégué suppléant

Recours administratif de M. Bistiaux

Michel Maraval fait le point sur le recours au tribunal administratif concernant le permis de construire de M. Brulport. Le pétitionnaire a demandé l'annulation de son permis. Le tribunal administratif n'a donc pas statué sur cette affaire

mais condamne la commune à verser 1000 € d'indemnités à M. Bistiaux. La mairie ne souhaite pas faire appel de cette décision.

Par ailleurs un autre permis de construire fait l'objet d'un recours gracieux de M. Bistiaux. Le pétitionnaire a aussi demandé l'annulation de son permis. L'arrêté est en cours de préparation à la communauté de communes.

Suite à la rencontre avec l'avocat de la commune, lors d'une prochaine demande de permis de construire concernant les parcelles visées ci-dessus faisant l'objet de recours ainsi que les autres qui seront à l'avenir mises en vente, il conviendra de prévoir une formule de réserve concernant le réseau d'assainissement.

Demande CUB : Chadenas Centre Equestre

Bruno Paris fait part au part de la demande de certificat d'urbanisme demandé par le nouveau gérant du centre équestre de l'Embrunais et qui a des projets d'aménagements afin de pouvoir proposer au public une offre améliorée et plus complète de l'activité équestre. Pour ce faire un projet de construction d'un manège est envisagé avec pose de panneaux photovoltaïques.

La parcelle concernée par ce projet se trouvant en zone A(epr) du PLU, la DDT a émis un avis défavorable.

Il conviendrait pour la commune, afin de pouvoir autoriser ce projet, de modifier le PLU. Pour ce faire la mairie va se renseigner auprès de son bureau d'études afin de connaître les modalités pour cette modification.

Vente parcelle ZL 142 au Pibou. Division parcellaire

Bruno PARIS informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur la vente de la parcelle ZL 142 (1679 m²) remise à la vente suite au désistement du précédent acquéreur et d'en choisir un nouveau parmi les demandes reçues en Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 voix pour et 2 abstentions, décide de retenir la proposition de M. Alain SIMON qui propose d'acquérir environ 1000 m² au prix de 145 € le m². Il conviendra pour ce faire que la mairie procède à une division parcellaire puisqu'une partie du terrain, après décision du conseil, ne devait pas être proposée à la vente (délibération 21.2019 du 18 juin 2019).

Les frais de bornage seront à la charge de la mairie.

Congrès des Maires

Bruno PARIS informe le conseil que le prochain congrès des maires aura lieu à Paris les 24, 25 et 26 novembre 2020.

Considérant qu'il est nécessaire que la commune soit représentée à ce congrès ; le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et conformément à l'article L2123.18 du CGCT :

- Autorise un ou deux élus qui le souhaitent à participer à ce congrès
- Décide de prendre en charge financièrement l'inscription au Congrès, le transport et l'hébergement pour deux élus et deux nuits
- Décide que les dépenses énumérées ci-dessus seront remboursées sur présentation d'un état de frais.

Adhésion au CAUE

Bruno PARIS informe le conseil qu'il convient de renouveler l'adhésion au CAUE (conseil architecture, urbanisme et environnement) pour l'année 2020.

Considérant la nécessité pour la commune de pouvoir s'appuyer sur les conseils architecturaux, urbanistiques et environnementaux de cette association

Le conseil municipal décide à 10 voix pour et 1 abstention de reconduire son adhésion au CAUE pour un montant de 100 €.

Création syndicat mixte du bassin versant de la Haute Durance

Le conseil municipal ne disposant pas de suffisamment d'informations, ce point de l'ordre du jour est reporté.

Questions diverses

Recours de M. Tisserand au Tribunal Administratif : suite à son désistement la commune continue la procédure au tribunal et demande 2 000 € d'indemnités correspondants aux honoraires de notre avocat

ADMR : assemblée générale : Agnès Grosjean-Brunner fait un compte-rendu de la réunion

Commission forêt et agriculture à la communauté de communes : thibault Linares fait un compte-rendu de la réunion

Commission mobilité douce à la communauté de communes : Agnès Grosjean-Brunner fait un compte-rendu de la réunion

Versant Sud : parution pour fin septembre

Rentrée scolaire : tout s'est bien passé malgré les règles sanitaires mise en place dans le cadre du Covid 19

La séance est levée à 21 h 30

Bruno PARIS, Maire

